

ACOME, un bel exemple à méditer



Bonjour, [je suis aujourd'hui mémé, pas indignée](#), car je vais vous raconter une belle

histoire, celle de la société Acôme, une entreprise qui fait rarement la une des médias, et pour cause, son existence est la preuve vivante des mensonges patronaux et constitue un démenti cinglant sur le prétendu coût du travail. ([voir notre article détaillé](#)) Tout a commencé en 1932, quand l'entreprise Electro Câble, située à Argenteuil, spécialisée dans la fabrication de câbles électriques pour la téléphonie, dépose son bilan. Quelques salariés décidèrent alors de reprendre l'activité sous la forme d'une Association Coopérative d'Ouvriers en Matériel Electrique (ACOME). Le bombardement de ses usines en 1942 obligea la société à déménager et à s'installer dans une ancienne filature de coton à Mortain en Normandie. Quelques 80 ans plus tard, Acome est toujours à Mortain, mais elle a bien grandi : 5 usines sur 40 hectares, 1 100 salariés. Elle s'est aussi développée à l'international, a investi dans des technologies de pointe pour devenir le seul et unique fabricant de fibre optique en France et le troisième en Europe. Et pourtant Acôme est confrontée à la concurrence des pays asiatiques prêts à tout pour pénétrer le marché européen. Et de plus, chez Acôme, le salaire moyen mensuel des 1100 salariés est de 3100 € brut, avec un minimum de 2000 € et un maximum de 20 000 €. Concurrence chinoise, Coût du travail élevé, et pourtant l'entreprise dégagne de gros bénéfices. En 2015, le résultat approche les 8 millions €. Alors quel est le secret de cette réussite ? C'est tout simple, depuis sa naissance Acôme est une SCOP (une société coopérative de production), ce qui la protège de la folie meurtrière des actionnaires. Pourquoi ? Dans une SCOP les salariés sont actionnaires majoritaires et chez Acôme, on est allé encore plus loin, tous les salariés sont actionnaires et seuls les salariés sont actionnaires. Dans une SCOP, la part du résultat versée aux actionnaires est limitée, la plus grande part du résultat doit rester définitivement dans l'entreprise. Dans une SCOP, il est interdit à un salarié actionnaire de revendre ses parts à des personnes étrangères à l'entreprise et d'en tirer une plus value. Ainsi, l'entreprise SCOP est préservée du pillage des actionnaires, ce qui lui permet de disposer de ses bénéfices pour investir, faire de la recherche, améliorer les conditions de travail, de rémunération, de formation des salariés. Et pour vous en convaincre, écoutons ce directeur de la stratégie recherche et technologie, salarié depuis 1982 chez Acôme, dans un interview à Médiapart :

« Si on n'avait pas été une Scop, Acome n'existerait plus et le site de Mortain aurait disparu. Cela fait une trentaine d'années que je suis dans la câblerie. Quand j'ai commencé, il y avait plusieurs fabricants de câbles en France sur plusieurs sites industriels, aujourd'hui on est pratiquement les seuls. Les autres ont été inclus dans de grands groupes industriels et pour cause de surcapacité, de manque de compétitivité, les usines ont fermé, délocalisé. »

Alors, où est la solution pour résoudre le chômage et sauvegarder la compétitivité des entreprises ? Dans la casse du code du travail ou dans la réglementation du capital ? Pourquoi notre président ne se sert-il pas de cet exemple, d'autant qu'il le connaît bien. En effet, dans la matinée du 4 septembre 2014, alors qu'il était tout nouveau ministre de l'économie, M. Macron avait effectué sa première visite d'entreprise chez Acome et il y était resté 5 heures. Alors, mes enfants, rafraichissons la mémoire de M. Macron et rappelons lui le bel exemple d'Acôme pour l'emploi et le développement des entreprises. Mais peut-être préfère-t-il donner la priorité à la spéculation financière à laquelle s'adonne joyeusement tous ses amis ? Sources Comptes sociaux 2006 à 2015 Site internet d'Acôme Article Médiapart 2 avril 2014 de Patrick Artinian

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/acome-un-bel-exemple-a-mediter/>